

PUJOLS - COMMUNE

Liste des délibérations de la séance du

30 octobre 2025

Président de la séance : Madame Delphine CONDOT

Secrétaire de la séance : Monsieur Didier GARRIGUE

Présents : Monsieur Christophe BERNARD, Monsieur Jean-Christophe BIASI, Monsieur Julien CIGRAND, Madame Delphine CONDOT, Monsieur Christian COUDERC, Monsieur Didier GARRIGUE, Monsieur Christian GRELLOIS, Madame Nathalie KIEFFER, Monsieur Denis MARTINEAU, Madame Valérie NADAUD, Madame Jany VILLEFONNET

Représentés : Monsieur Thierry CHAPUIS représenté par Monsieur Julien CIGRAND- Monsieur Christophe BERNARD représenté par Monsieur Christophe BIASI

Absents et excusés : Madame BROSSIER Cécile, Monsieur LENNINGER Christophe

Ordre du jour :

- 1- Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 30 Septembre 2025
- 2-Délibération d'autorisation d'emprunt pour la future maison médicale
- 3-Questions diverses

Avant de commencer la séance de Conseil Municipal, Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de rajouter une délibération concernant la pérennité du parc Alcide DIHARS.

Madame le Maire lit le compte-rendu du conseil du 30 Septembre 2025. Le Conseil Municipal n'ayant pas de questions, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibérations du conseil :

Délibération d'autorisation d'emprunt pour la future maison médicale -N° DE_026_2025-

Madame le Maire explique au Conseil que le choix de l'emprunt pour la Maison Médicale s'est porté sur la Banque des Territoires pour un montant de 163 609.00€. Cet emprunt est indexé sur le livret A. Madame le Maire annonce au Conseil Municipal que le conseiller bancaire de la Banque des Territoires a tenu à féliciter la commune pour sa bonne gestion et ses finances saines. La Banque des Territoires suit la commune pour la valeur de ce projet mais aussi pour le fait que cet investissement se financera seul grâce aux loyers demandés. Puisque les mensualités de remboursement d'emprunt seront de 800€ et que les loyers rapporteront 1000€ par mois. Le Conseiller bancaire de la Banque des Territoires a voulu souligner le fait qu'il est rare que des petites collectivités apportent des dossiers tels que celui-ci avec des finances saines même si comme le précise Madame le Maire la partie fonctionnement du budget fait l'objet d'une surveillance quotidienne.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés cette délibération.

Délibération qui acte définitivement le nom du parc Alcide Dihars - DE_027_2025

Suite à la délibération en date du 19 juin qui acte l'acceptation de donation d'un terrain appartenant à Monsieur Patrick Dihars. Le dit terrain a été inauguré en Octobre 2025 sous le nom de Parc Alcide DIHARS. Le Conseil Municipal prend acte que le nom Parc Alcide DIHARS ne pourra être modifié et qu'il se nomme ainsi définitivement. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés cette décision. du jeudi 19 Juin 2025, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Delphine CONDOT, le Maire afin d'acter l'acceptation de donation d'un terrain appartenant à Monsieur Patrick Dihars. Le dit terrain a été inauguré en Octobre 2025 sous le nom de Parc Alcide DIHARS. Le Conseil Municipal prend acte que le nom parc Alcide DIHARS ne pourra être modifié et qu'il se nomme ainsi définitivement. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés cette décision.

Pas de questions diverses

Fin de séance 20h07

Madame Delphine CONDOT
Président de séance

Monsieur Didier GARRIGUE
Secrétaire de séance